

Depuis plusieurs décennies, le droit de grève des policiers municipaux a été remplacé par un arbitrage de différend obligatoire. Ce type particulier d'arbitrage a connu une évolution au fil des ans qui a été marquée par des changements législatifs, des sentences arbitrales charnières et plusieurs études.

Cet article propose une vue d'ensemble de l'évolution de l'arbitrage de différend chez les policiers municipaux de ses débuts jusqu'à son abolition en 2016, c'est-à-dire lors de l'avènement du Conseil de règlement des différends. Cette vue d'ensemble brossée à grands traits sera parsemée de gros plans sur certaines sentences arbitrales ayant ait époque et d'une description de certaines des grandes questions juridiques ayant fait l'objet de débats dans le cadre des arbitrages de différends en milieu policier.